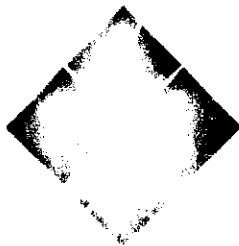


Canet le 12 février 2009

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
ARRONDISSEMENT DE LODEVE



MAIRIE DE CANET

Madame Christiane FULCRAND
Présidente de l'A.R.C.A
170 chemin du Petit Bois
34800 CANET

Secrétariat Général

Madame la Présidente,

Par courrier déposé à l'accueil de la Mairie le 15 janvier 2009, vous me demandez copie des délibérations approuvant les comptes administratifs 2007 et les budgets primitifs 2008.

Il n'y a pas de délibération individuelle concernant ces documents, car ils constituent en eux mêmes, et à part entière une délibération.

Vous me demandez également la délibération relative au tirage au sort des Jurés d'Assises. Ce tirage au sort n'a jamais été une délibération et n'a jamais requis un quelconque vote de l'assemblée. Plus simplement, devant être effectué en public pour justifier de la notion de « sort », nous procédons à ce tirage au cours d'une réunion publique du Conseil Municipal.

Quant aux requêtes formulées par un administré concernant les tribunes sportives, je les ai soumises à l'examen du Conseil et non à son vote.

Enfin, je vous confirme qu'il n'y a pas de délibération concernant la présentation du bilan de l'étude du pluvial des Quartiers Nord. Il y a eu une délibération initiale prescrivant l'étude, mais la présentation de son bilan constituait une simple information et ne nécessite pas un vote.

Je vous prie de croire, Madame, en mes meilleures salutations.

Claude REVEL, Maire de CANET

